

Cet état de fait affaiblit l'unité de la classe ouvrière. C'est pourquoi s'impose une lutte contre les écarts de salaires à qualification égale, les inégalités entre hommes et femmes dans la formation professionnelle et l'emploi.

Mais pour être efficace, elle implique une lutte contre toutes les discriminations à leur égard dans toute la société contre tout ce qui permet ce « statut inférieur » de la femme, cette division des tâches injustes et cette morale sexuelle différente selon les sexes et les classes.

C'est pourquoi nous nous battons pour :

- la mixité de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation permanente

- l'accès sans discrimination de sexe à toutes les professions

- la suppression des grilles de salaires différenciées entre hommes et femmes et la suppression de toute législation dans l'emploi faisant des femmes une catégorie de travailleurs à part

- contre tout handicap professionnel des femmes lié à leur maternité, réclamons un congé de maternité de 5 mois avec maintien intégral du salaire, l'indemnisation des heures nécessaires pour préparer l'accouchement sans douleur. Réclamons la garantie de l'emploi après la période du congé avec maintien de tous les avantages acquis.

- en cas de maladie d'un enfant (issu ou non du mariage), droit à un temps de garde pour l'homme ou la femme au choix, avec paiement intégral du salaire

- contre le travail à temps partiel pour les femmes, qui est un biais pour en faire un sous-prolétariat mis en chômage camouflé, qui signifie souvent la suppression de certains avantages sociaux et consacre la place de la femme au foyer. A cette mesure bourgeoise pseudo-sociale nous opposons une autre logique : celle de la réduction massive du temps de travail pour tous, accompagnée d'une déféminisation des tâches domestiques et de leur prise en charge par la société au moyen du développement de services publics gratuits.

- suppression de l'allocation de salaire unique qui pénalise la femme au travail. Remplacement de celle-ci par une prestation unique indexée sur le SMIC pour toute personne ayant un ou des enfants à charge (proportionnelle à leur nombre).

- développement de crèches, maternelles et équipements collectifs gratuits

- droit de choisir de prendre sa retraite à 55 ans pour tous les travailleurs, hommes et femmes

- non à la restriction de la sexualité féminine à la seule procréation ! Non au mariage comme seul cadre de rapports sexuels permis pour les femmes

- information sexuelle pour tous et toutes dans les lycées, les centres d'apprentissage, entreprises et quartiers